



POMPIER TEMPS PARTIEL

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité des officiers de la division des opérations du Service de sécurité incendie, le pompier temps partiel est affecté à la réponse aux appels d'urgence. Il est aussi appelé à participer à des activités de prévention.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES TÂCHES

Le pompier temps partiel est affecté à la division des opérations. Le pompier à temps partiel doit exécuter des tâches qui visent à prévenir les incendies et à intervenir lors de situations d'urgence.

Répond aux appels d'urgence et effectue le travail demandé par son supérieur.

Rédige et effectue la saisie de données des différents rapports d'activité demandés par son supérieur hiérarchique.

Participe à la recherche des causes d'incendie.

Applique et respecte avec vigilance les normes, règlements et directives du Service de sécurité incendie.

Informe son officier de la perte ou du bris de toute pièce d'équipement.

Maintient sa tenue de combat et la caserne de pompier dans un état propre, en conformité avec les directives du Service de sécurité incendie.

Exécute les différentes tâches d'entretien qui lui sont confiées.

S'assure de prendre les mesures nécessaires pour s'améliorer dans sa profession, ce qui implique de connaître les équipements et leurs fonctions ainsi que leurs emplacements de rangement et de poursuivre sa formation.

Participe activement aux divers exercices, formations et pratiques lorsque demandés par la direction du Service de sécurité incendie.

Participe à l'élaboration des plans d'intervention, effectue des inspections préventives et participe aux activités de prévention élaborées par les autorités du Service de sécurité incendie.

Accomplit toute autre tâche connexe.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un certificat de Pompier I et/ou Pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).

Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide.

Être titulaire du certificat opérateur autopompe et/ou opérateur de véhicule d'élévation et/ou désincarcération sera considéré comme un atout.

Avoir des habiletés en informatique. La connaissance du logiciel Première ligne sera considérée comme un atout.

Avoir son domicile ou s'engager à établir son domicile conformément au règlement 3484 de la Ville de Drummondville.

Avoir l'esprit et la volonté de travailler en équipe.

Faire preuve d'une grande disponibilité.

Être prêt à s'engager à ne pas travailler dans un autre service d'urgence.

Toute expérience de travail dans un service de sécurité incendie ou toute formation supplémentaire seront considérées comme des atouts.

SALAIRE ET CLASSIFICATION

Selon la grille salariale prévue à la convention collective, classe pompier temps partiel. Le salaire horaire se situe à l'embauche à 14,30 \$ pour atteindre un maximum de 22.87 \$ et ce, en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées.

Remarque

Les candidats retenus devront se soumettre à un examen de connaissances, à un examen de condition physique et à une entrevue. La réussite de chacune des étapes est nécessaire pour accéder à la suivante.

Le pompier à temps partiel effectue une garde externe de 168 heures par mois.

Si vous remplissez les conditions ci-dessus, n'hésitez pas à transmettre votre curriculum vitae, en mentionnant le titre du poste convoité, au plus tard à **15 h 00 le 1^{er} octobre 2010**, aux coordonnées suivantes :

Service des ressources humaines
Ville de Drummondville
415, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G8
Télécopieur : 819-478-0135

Courriel : ressourceshumaines@ville.drummondville.qc.ca

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin dans le texte ne sert qu'à alléger la lecture. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais ne pourrons communiquer qu'avec celles retenues pour l'examen physique.